



**REJOIGNEZ LE CONSORTIUM DES VINS DE LOIRE POUR
LE REEMPLOI
ET BENEFICIEZ DE SOUTIENS POUR VOTRE TRANSITION**



En France, s'applique le principe de **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** :

Les entreprises qui mettent des produits sur le marché sont **responsables de la fin de vie** de ces produits et **de leurs emballages**.

Les éco-organismes tels que Citéo et Adelphe regroupent les metteurs en marché pour gérer et financer ces obligations (*prévention, collecte, tri, réemploi, recyclage*) :

Via ces éco-organismes, les entreprises versent une **éco-contribution** pour chaque produit mis en marché (exceptés ceux qui entrent dans un dispositif de réemploi). C'est une **obligation légale**.

Depuis 2023, 5% de ces **éco-contributions doivent être dédiées aux solutions de réemploi**



D'où la création de l'Appel à Projets :



OBJECTIF : encourager et accompagner les transitions vers le réemploi



CLOTURE : 01/11/2024
(session chaque année jusqu'en 2029 !)



POURQUOI CE CONSORTIUM DES VINS DE LOIRE

&

POURQUOI LE REJOINDRE ?

- **Première région viticole** à lancer une dynamique collective autour du réemploi, en ligne avec le plan de filière des vins de Loire
- Une **base solide de producteurs, coopératives et négociants** déjà engagés ou en transition vers le réemploi
- **Rédaction du dossier prise en charge** pour faciliter votre participation
- **Cumul des plafonds** de financement des membres du consortium, avec un potentiel total de 2,5M€.
- **Effet de mutualisation** permettant de viser une prise en charge de 70 % de vos dépenses de transition au lieu de 50 %
- **Communication impactante** portée par **VINS DE Loire** sur le projet, alignée avec le lancement imminent d'un grand projet national de réemploi, qui débutera par le Nord-Ouest en mai 2025.
- Consortium **évolutif** : possibilité d'élargir le groupe chaque année et de bénéficier de financements jusqu'en 2029.



Les investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi :

- ✓ Parc d'emballages primaires réemployables (bouteilles)
- ✓ Prestations de lavage des contenants
- ✓ Transport entre le point de massification et le laveur, puis entre le laveur et le Metteur en marché
- ✓ Ligne de conditionnement pour le réemploi (+ adaptations de ligne pour le réemploi & maintenance)
⚠ *Si ligne mixte, pouvant aussi faire de l'usage unique : fournir des preuves de l'utilisation pour le réemploi*
- ✓ Moyens humains internes et les prestations externes directement liées au réemploi (ex : accompagnement technique vers le réemploi)
- ✓ Équipements liés à la traçabilité des emballages réemployables (logiciels ou applications de traçabilité, ou matériel de traçabilité/suivi tels que RFID ou étiquettes...)
- ✓ Parc d'Emballages secondaires réemployables (ex : casiers, s'ils sont à destination du consommateur)



Sont éligibles les factures & devis du 01/01/2024 au 31/12/2025

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR PARTICIPER ?



**ETRE VIGNERON, COOPERATIVE
OU NEGOCIANT DE VINS DE LOIRE**



ADHERER A ADELPHE OU CITEO
(obligation légale, régularisation rapide possible)



ENGAGER AU MOINS UNE REFERENCE
vendue majoritairement en GMS, GSS bio ou au caveau



**S'ENGAGER A APPLIQUER UNE
CONSIGNE MONETAIRE**
pour le circuit GMS



**DEMARRER LA TRANSITION
AVANT LE 31/12/2025**



**ENVOYER LES INFORMATIONS
REQUISES AVANT LE 25/10/24**



COMMENT NOUS REJOINDRE ?



Répondez sans tarder sans attendre la date limite : les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à saturation du plafond pour rejoindre le consortium cette année.

Nous reviendrons vers vous début 2025 pour un nouvel appel à participations en vue de la prochaine session de mai !

1. Confirmez votre volonté de participer à l'adresse celie.couche@boutabout.org
2. Envoyez les éléments du dossier avant le 25/10/24 (sous accord de confidentialité)
 - *Présentation rapide de votre structure, volumes annuels produits en bouteilles & taux d'export*
 - *Références concernées par le réemploi en 2024-25 et volumes associés*
 - *Devis, factures et autres justificatifs*
 - *Éléments visuels (logo, photos gammes...)*
 - *Fiches techniques des bouteilles*
 - *Après envoi de notre part : mandat signé (un mandataire dépose pour le groupement), attestation sur l'honneur complétée*
3. Le dossier est géré et rédigé par Bout' à Bout'. InterLoire porte la campagne de communication.

MODALITES DE PRESTATION

Honoraires de 5% du montant de l'aide accordée par producteur. Aucun frais ne sera facturé si le dossier n'est pas retenu.



Nous opérons la filière de réemploi sur l'ensemble de la boucle :

Accompagnement
à la transition

Déploiement d'un
réseau de collecte

Collecte, Tri
Massification

Lavage
Inspection qualité

Vente de bouteilles
reconditionnées



2 options :

- 1 RÉSEAU MUTUALISÉ : Nous nous chargeons de la collecte en magasin, vous rachetez des bouteilles lavées.
- 2 LAVAGE A FAÇON : Vous nous apportez vos contenants, nous les lavons, les contrôlons et vous les retournons.

L'INTERPROFESSION INTERLOIRE

AU CŒUR DE LA FILIÈRE DES VINS DE LOIRE

34
appellations AOP

1
IGP Val de Loire



42 000 hectares de vignes

En 2024 : 80 % des surfaces couvertes par un engagement environnemental (HVE, terra vitis, labellisation bio...)


2 200
vignerons déclarants


310
maisons


16
caves coopératives



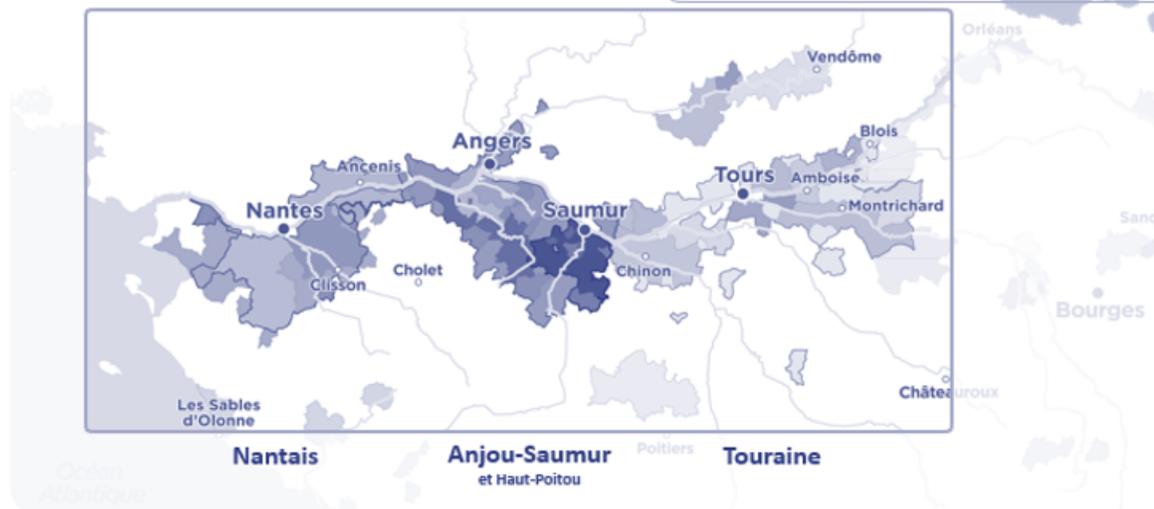
255 millions de bouteilles AOP/IGP dans 160 pays commercialisés / an



dont 20% à l'export

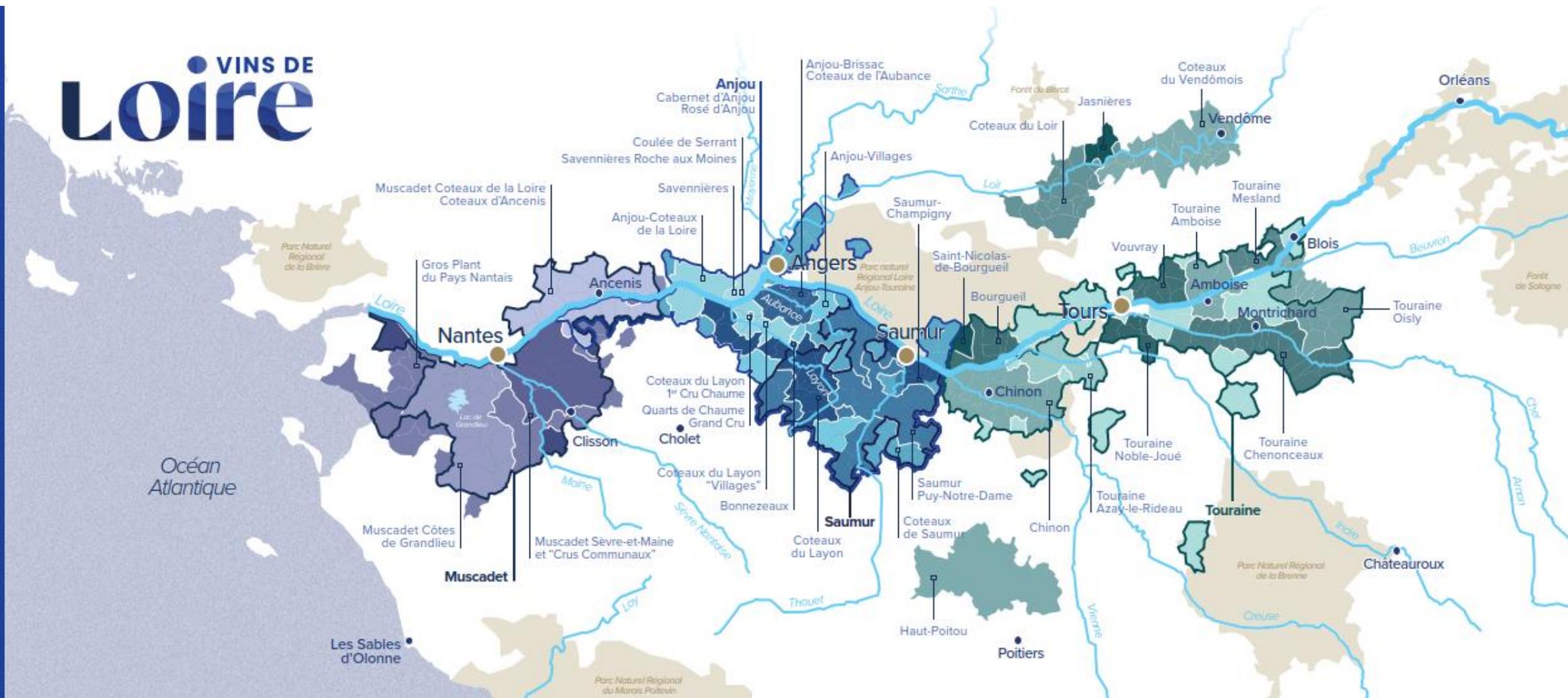
Le Nantais, l'Anjou-Saumur, le Haut-Poitou et la Touraine pour les AOP

14 départements pour l'IGP Val de Loire



VINS DE Loire

AOP ET IGP DES VINS DE LOIRE



- Les blancs secs
- Les rouges
- Les rosés
- Les blancs moelleux
- Les fines bulles

VIGNOBLES NANTAIS

- ADP Gros Plant du Pays Nantais ●
- AOP Muscadet** ● (délimitation régionale)
- ADP Muscadet Sèvre-et-Maine et « Crus Communaux » ●
- ADP Muscadet Côtes de Grandlieu ●
- ADP Muscadet Coteaux de la Loire** ●
- ADP Coteaux d'Ancenis ●●●●

VIGNOBLES D'ANJOU-SAUMUR

- AOP Anjou** ●●●●● (délimitation régionale)
- ADP Anjou-Villages ●
- ADP Anjou-Brissac ●
- ADP Coteaux de l'Aubance ●
- ADP Cabernet d'Anjou ●
- ADP Rosé d'Anjou ●
- ADP Anjou-Coteaux de la Loire ●
- ADP Savennières ●●
- ADP Savennières Roche aux Moines ●●
- ADP Coulée de Serrant ●●
- AOP Saumur** ●●●●● (délimitation régionale)
- ADP Saumur Fines Bulles ●
- ADP Saumur Puy-Notre-Dame ●
- ADP Saumur-Champigny ●
- ADP Coteaux de Saumur ●

VIGNOBLES DE TOURAINE

de la Vallée de la Loire et du Haut-Poitou

- ADP Haut-Poitou ●●●●
- ADP Saint-Nicolas-de-Bourgueil ●●●●
- ADP Bourgueil ●●●●
- ADP Chinon ●●●●
- ADP Coteaux du Loir ●●●●●
- ADP Jasnières ●●●●
- ADP Coteaux du Vendômois ●●●●
- ADP Vouvray ●●●●
- AOP Touraine** ●●●●● (délimitation régionale)
- ADP Touraine Amboise ●●●●●
- ADP Touraine Azy-le-Rideau ●●●●●
- ADP Touraine Chenonceaux ●●●●●
- ADP Touraine Oisly ●●●●●
- ADP Touraine Mesland ●●●●●
- ADP Touraine Noble-Joué ●●●●●

INTERLOIRE
34 AOP et 1 IGP

* Chinon - Gorges - La Pallée - Gassais - Montlouis Saint-Pierre - Muscadet Sèvre - Chabais-Thouais - La Haute-Poitouais - Loire-Champagne

* Bourgueil - Chinon - Haut-Poitou - Montlouis-Saint-Pierre - Saumur - Saumur-Champigny - Saumur-Puy-Notre-Dame - Saumur-Fines-Bulles - Saumur

● Crémant de Loire produit en Anjou-Saumur et Touraine



IGP VAL DE LOIRE
Produit sur l'ensemble du bassin
viticole dans 14 départements

NOUS RESTONS
A VOTRE
DISPOSITION
POUR AVANCER
ENSEMBLE
VERS LE
REEMPLOI !



Célie Couché,
Présidente
Bout' à Bout'

✉ celie.couche@boutabout.org



Sophie Talbot,
Directrice Générale
InterLoire

✉ s.talbot@vinsdeloire.fr

